

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° ARCT/.108./F/2023-2024 POUR LA FOURNITURE DES UNIFORMES DU PERSONNEL DE L'ARCT.

Date de publication : 05.../10/2023

Date d'ouverture : 07.../11/2023

1. Objet

L'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications (ARCT) » invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture des uniformes du personnel de l'ARCT.

2. Financement du marché

Le financement est entièrement assuré sur le budget Général de l'Etat, subsides alloués à l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications « ARCT », exercice 2023-2024.

3. Spécification du marché

La passation du marché est conduite par un Dossier d'Appel d'Offre (DAO) local tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les services prévus dans le cadre de ce marché sont constitués d'un seul (1) lot: LA FOURNITURE DES UNIFORMES POUR LE PERSONNEL DE L'ARCT.

4. Délai d'exécution du marché

L'attributaire, doit garantir de fournir les uniformes dans un délai maximum de nonente (90) jours calendaires à partir de la date de la réception de la lettre de marché dûment signée par toutes les parties.

Le non-respect dudit délai entraîne les pénalités ou la résiliation du contrat.

5. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute personne physique ou morale possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du présent marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

6. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu à l'ARCT sis **avenue de la France N°14 , téléphone : +257 22 25 56 67, BP 6702** sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant de trente mille francs burundais (30.000FBU) non remboursables, au Compte de Transit des Recettes Non Fiscales N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB). L'absence de ce bordereau entraîne le rejet de l'offre.

Toute question concernant le présent appel d'offre doit être adressée par écrit au Directeur Général de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunication « ARCT » en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Il peut également être consulté sur le site web *www.arct.gov.bi*. Les offres doivent être rédigées en langue française.

7. Adresse du Maître de l'Ouvrage

Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications

Avenue de la France N°14

B.P. 6702 Bujumbura-BURUNDI

Tél. : +257 22 25 56 67

Fax : +257 22 24 28 32

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

8. Présentation de l'offre

Les offres à présenter seront en deux (2) exemplaires dont un (1) original et une (1) copie. Elles devront être mises dans une enveloppe fermée portant mention : « **OFFRE POUR LA FOURNITURE DES UNIFORMES POUR LE PERSONNEL DE L'ARCT, OBJET DE AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° ARCT/.102/...F.../2023-2024** ». Avec la mention : « **A n'ouvrir qu'en séance publique du 07./11/2023** ».

Les offres seront accompagnées d'une garantie de soumission dont le montant est fixé à 63 600 Fbu (Soixante-trois mille six cent francs burundais).

9. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de cent vingt jours (90) jours calendaires à compter de la date limite du dépôt des offres.

10. Date limite de dépôt des offres

Les offres, sous pli fermé, doivent parvenir à la Direction Générale de l'ARCT, sise à Immeuble de l'ARCT située, à l'Avenue de France N° 14, B.P. 6702 Bujumbura, au plus tard le 07./11/2023 à 10h; heure locale. Toute offre reçue après la date limite de dépôt des offres ne sera pas prise en considération.

11. Séance d'ouverture des offres

L'ouverture des offres sera publique et les soumissionnaires qui le souhaitent sont invités à y participer, dans la salle des réunions de l'ARCT le 07./11/2023 à partir de 10h30, heure locale.

12. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour l'offre technique :

1. L'adresse physique du soumissionnaire;
2. Les renseignements sur le soumissionnaire
3. Le certificat d'Identification Fiscal (NIF);
4. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;

5. L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR), en cours de validité;
6. Les caractéristiques techniques du tissu pour la confection des uniformes ;
7. Une garantie de soumission ;
8. Un échantillon du tissu à partir duquel seront confectionnés les pantalons/jupes et les chemises.
9. L'acte d'engagement

b) Pour l'offre financière

Les offres financières devront comprendre :

1. L'Acte de soumission suivant le modèle en annexe
2. Le Bordereau des prix suivant le modèle en annexe (présenter les prix unitaires)
3. Le devis quantitatif des fournitures suivant le modèle en annexe
4. Le délai d'exécution du marché ;

L'absence ou la non-conformité de l'un de ces documents entraîne le rejet de l'offre.

Fait à Bujumbura, le 19/09/2023

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARCT,

Dr MUHIZI Samuel

